

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 24 MAI 2023

**OBJET :**

Adhésion de la commune de Livron-sur-Drôme à la Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois »

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29  
Votants : 25

N° 2023.05.17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Mme Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F. FAURE), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT)

**ABSENTS :** Christian CHABERT, Thierry SANCHEZ, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

La commune de Livron-sur-Drôme est une ville étape sur le sentier des Huguenots.

La Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » œuvre à la promotion et la gestion de ce sentier de grande randonnée (Gle965) et Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe. Pour sa partie française, le sentier comporte 3 lieux de départ : la branche principale relie Aigues-Mortes à Genève, la branche initiale part de Poët-Laval et rejoint la branche principale à Die, une variante part de Mérindol pour rejoindre la branche principale à Chatillon-en-Diois. Le parcours international se termine aujourd'hui à Bad Karlshafen au nord de l'Allemagne. L'objectif à terme est de rallier la Méditerranée à la Baltique.

Ce sentier de 1 800 km retrace le chemin d'exil des Huguenots et des Vaudois, qui ont fui la France à la suite des persécutions dont ils ont été l'objet, après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685.

Dans le cadre de ce cheminement culturel et patrimonial qui fait la part belle à la découverte itinérante de la nature et du patrimoine, une réflexion et un travail sont actuellement en cours afin d'envisager qu'une portion de cet itinéraire traverse notre territoire.

Afin d'ancrer notre partenariat avec la Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois », il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette fédération, qui permet notamment d'harmoniser l'ensemble des associations locales, qui sont réparties sur l'ensemble du territoire ainsi que mener des actions nécessaires à la promotion de ce sentier.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé sur le nombre d'habitants, soit pour la commune un montant de 550 € (strate entre 5 000 et 10 000 habitants).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 25 Pour :**

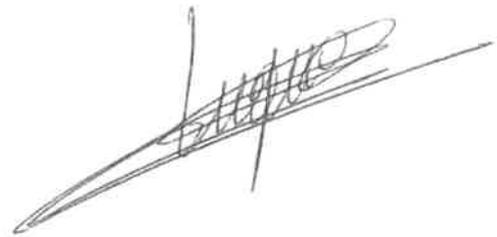
- **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune de Livron-sur-Drôme à la Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » à hauteur de 550 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of the official seal of the Municipality of Livron-sur-Drôme. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE DE LIVRON-SUR-DRÔME' at the top and '26230' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms depicting a landscape with a sun, a river, and a building. A horizontal line is drawn across the seal, and a long, sweeping flourish extends from the bottom of the seal.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned to the right of the Mayor's signature.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 24 MAI 2023